

**Procès-verbal de la 4^{ème} assemblée de l'Association de soutien au télési
du 18 février 2021 à huis clos**

Liste des présent-e-s des excusé-e-s

Personnes présentes selon convocation :

Negri Laure, présidente ; Hulmann Sabine, caissière ; Aouine Sarah, pv ; ainsi que M. Olivier Godat, représentant de l'organe de révision

Coopérateurs-trices ayant donné leur approbation pour les pts 2 / 3 / 5 et 6 de l'ordre du jour :

Aouine Karim, Bourquin Catherine, La Bâloise Assurances SA, Ecoeur Jean-Daniel, Fehlmann Willy, Gigandet Pauline, Hulmann Sabine, Juillerat Marcelin, Mouche Alexandre & Jasmine, Negri Laure & Cédric, Pala Martine & Renato, Pala Noémie, Rebetz Albert, Voirol Catherine & Christophe

Présidence : Laure Negri

Rédaction du PV : Sarah Aouine

1. Ouverture

La présidente ouvre l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée (accessible sur le site de la société) est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Présentation et approbation des comptes 2019-20 et du rapport de l'organe de contrôle et décharge à l'Administration

Laure Negri cède la parole à M. Olivier Godat représentant la Fiduciaire GNG REVISION Sàrl (pour d'autres précisions, se référer au rapport complet de la comptable annexé) pour la présentation des comptes.

Compte de résultat : chiffre d'affaires brut de la buvette : CHF 2'188.- (2018/19 = CHF 67'404.20) ; Produits des fêtes : CHF 1'838.50 (CHF 9'091.50) ; pour un chiffre d'affaires brut total de CHF 4'195.50 (CHF 76'495.70).

Les charges de marchandises de l'exploitation de la buvette se montent à CHF 2'570.55 (CHF 35'513.05), soit un bénéfice brut de CHF 1'624.95 (CHF 40'982.65). A ceci, s'ajoutent notamment les charges de personnel CHF 0.- (CHF 7'267.80) ; les frais d'administration et d'informatique CHF 352.85 (CHF 1'018.00). La contribution à la Société Coopérative du Télési des Genevez se monte à CHF 1'000.- (CHF 30'000.00) et le bénéfice de l'exercice est de CHF 110.70 (CHF 896.37).

Le bilan est également présenté à l'assemblée.

M.Godat ne fait pas la lecture du rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint.

Les comptes ainsi que le rapport de révision ont été soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité. L'assemblée donne également décharge à l'Administration.

Laure remercie Sabine Hulmann et Olivier Godat pour leur travail.

4. Reconduite du mandat de l'organe de contrôle

La reconduite pour une durée d'une année du mandat de l'organe de contrôle, la fiduciaire GNG REVISION Sàrl est confirmée à l'unanimité.

5. Divers et imprévus

Aucun divers

Laure remercie encore une fois tout le monde et clôt la 2^{ème} assemblée.